

Avis à tous les titulaires de permis

Veuillez noter qu'aucun permis de l'Office de la protection du consommateur ne sera modifié tant que l'immatriculation de votre entreprise ne sera pas officiellement inscrite et mise à jour dans le registre des entreprises du Québec. Si des changements doivent être apportés à votre immatriculation, veuillez effectuer les modifications auprès du [Registraire des entreprises du Québec](#) avant de transmettre la présente demande.

DOCUMENTS REQUIS

Veuillez vous assurer d'inclure les documents suivants avec votre demande et de les transmettre via l'[Espace commerçant](#) ou par la poste à l'adresse figurant au bas de cette page. L'absence d'un ou des documents retardera le traitement de votre demande. Une demande de modification de permis n'est réputée reçue que si elle contient tous les renseignements requis, les droits exigibles et les documents requis.

- ☐ Formulaire *Ajout ou retrait d'un établissement – Agents de voyages* dûment rempli, incluant l'*Annexe D* (en plusieurs exemplaires, le cas échéant);
- ☐ Paiement des droits, calculés au prorata du nombre de mois restants jusqu'à la reconduction du permis principal. Veuillez vous référer aux [tarifs](#) présentés dans le site Web de l'Office;
- ☐ Dans le cas de l'exploitation d'un établissement à domicile seulement, copie d'un certificat d'occupation délivré par la Ville ou la Municipalité, ou lettre de cette dernière autorisant l'entreprise à exercer l'activité d'agent de voyages à ce domicile.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Peu importe le mode de paiement choisi, il doit être daté du même jour que l'envoi de la demande.

Par voie électronique :

Dans le site de la plupart des institutions financières où il est possible d'ajouter une facture, recherchez dans la liste des fournisseurs « Office protection consommateur (OPC) – PERMIS » ou « OPC – PERMIS », dans la catégorie « Gouvernement du Québec ». Pour effectuer l'inscription de cette facture pour le paiement électronique, vous devez utiliser le numéro de référence inscrit au haut de la dernière facture reçue avec votre formulaire de renouvellement. Si vous n'avez pas cette facture, vous pouvez [communiquer avec l'Office](#) pour connaître votre numéro de référence.

Par chèque, mandat-poste ou mandat de banque :

Vous devez faire le chèque, mandat-poste ou mandat de banque à l'ordre du ministre des Finances.

DÉFINITION DU TERME « ÉTABLISSEMENT »

L'établissement principal est celui où le titulaire de permis effectue principalement ses activités. Un établissement est un local d'entreprise distinct de tout autre, équipé d'installations autonomes et situé au Québec. C'est le lieu où le commerçant exerce ses activités, tient ses registres et où, s'il y a lieu, un client peut se présenter.

L'adresse ne peut être celle d'un répondant ou d'un fondé de pouvoir. Par ailleurs, une case postale ne constitue pas une adresse au sens de la loi et ne sera pas acceptée.

Un agent de voyages peut exploiter un établissement à son domicile ou à celui d'un conseiller en voyages aux conditions suivantes :

- la Ville ou la Municipalité l'autorise à exercer l'activité d'agent de voyages à cette adresse;
- une pièce du domicile est réservée à cette activité;
- les numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que l'adresse électronique utilisés pour les activités d'agent de voyages sont au nom de l'agent de voyages et sont différents des numéros et de l'adresse électronique personnels du propriétaire du domicile;
- un permis ou un duplicata de permis est délivré à cette adresse.

Le titulaire de permis pourra être appelé à démontrer que son établissement, situé au Québec, correspond aux définitions précitées en déposant des copies de baux, de relevés téléphoniques ou de tous autres documents pertinents.

Ajout ou retrait d'un établissement – Agents de voyages

Réservé à l'Office

N° de permis :

N° de commerçant :

NEQ :

Examiné par :

Date :

Réservé à l'Office

Section 1 : Renseignements sur l'agence

Nom de l'agence :

Numéro de permis :

Section 2 : Traitement prioritaire pour l'ajout d'un établissement

☐ Oui☐ Non

Note : Des frais supplémentaires s'élevant à 50 % du coût de la demande sont exigés pour un traitement prioritaire.

Section 3 : Renseignements sur l'établissement principal

Nom utilisé :

Adresse (numéro, rue, bureau) :

Ville :

Province :

Code postal :

Courriel :

Téléphone :

Télécopieur :

Section 4 : Établissements à ajouter ou à retirer

AVIS

Un duplicata de permis est obligatoire pour chaque établissement que vous souhaitez ajouter. Vous devez remplir une attestation de conformité à la réglementation municipale relative aux usages (annexe D ci-jointe) pour chacun de ces établissements.

☐ Ajout☐ Retrait

Nom utilisé :

Adresse (numéro, rue, bureau) :

Ville :

Province :

Code postal :

Courriel :

Téléphone :

Télécopieur :

Date de début des opérations (si ajout) ou date de fin des activités (si retrait) :

☐ Ajout☐ Retrait

Nom utilisé :

Adresse (numéro, rue, bureau) :

Ville :

Province :

Code postal :

Courriel :

Téléphone :

Télécopieur :

Date de début des opérations (si ajout) ou date de fin des activités (si retrait) :

Section 4 : Établissements à ajouter ou à retirer (suite)

☐ Ajout ☐ Retrait	
Nom utilisé :	
Adresse (numéro, rue, bureau) :	
Ville :	Province :
Code postal :	Courriel :
Téléphone :	Télécopieur :
Date de début des opérations (si ajout) ou date de fin des activités (si retrait) :	

Section 5 : Certification

JE DÉCLARE que les renseignements fournis dans la présente demande et dans toutes les pièces ci-annexées sont véridiques et complets.

Je reconnais que l'agent de voyages doit, dans un délai de 15 jours, aviser par écrit le président de l'Office de tout changement aux renseignements fournis et aux documents transmis.

Nom du titulaire de permis :

[Prénom et nom, en lettres moulées]

Signature :

Date :

[Aucune signature n'est requise quand le titulaire du permis transmet ce formulaire via l'[Espace commerçant](#).]

À tout moment, des pièces justificatives peuvent être demandées pour valider les renseignements présentés dans les déclarations.

Annexe D : Attestation de conformité à la réglementation municipale relative aux usages

AVIS

Pour chacun des établissements pour lesquels un duplicata de permis est demandé, vous devez remplir une attestation de conformité dûment signée par le titulaire du permis.

JE DÉCLARE avoir vérifié auprès de la Ville ou de la Municipalité que l'établissement situé au :

[Numéro, rue, bureau]

[Ville]

[Code postal]

respecte la réglementation municipale relative aux usages.

JE DÉCLARE que mon établissement d'agent de voyages respecte effectivement la réglementation municipale relative aux usages. Sur demande, je pourrai fournir à l'Office de la protection du consommateur le certificat obtenu du greffier de la Ville ou de la Municipalité.

JE DÉCLARE être informé que la délivrance du permis d'agent de voyages, par l'Office de la protection du consommateur, ne me dispense pas de respecter la réglementation municipale relative aux usages.

J'AUTORISE, le cas échéant, l'Office de la protection du consommateur à vérifier la conformité de la présente déclaration d'attestation de conformité auprès de la Ville ou de la Municipalité concernée.

Dans le cas d'un agent de voyages exploitant un établissement à son domicile ou au domicile d'un conseiller en voyages seulement :

JE DÉCLARE qu'une pièce du domicile est réservée à cette activité.

JE DÉCLARE que les numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que l'adresse électronique utilisés pour les activités d'agent de voyages sont au nom de l'agent de voyages et sont différents des numéros et de l'adresse électronique personnels du propriétaire du domicile.

Rappel : Veuillez joindre une copie du certificat d'occupation délivré par la Ville ou la Municipalité ou une lettre de cette dernière autorisant l'entreprise à exercer l'activité d'agent de voyages à ce domicile.

Nom du titulaire de permis :

[Prénom et nom, en lettres moulées]

Signature :

Date :

[Aucune signature n'est requise quand le titulaire du permis transmet ce formulaire via l'[Espace commerçant](#).]

À tout moment, des pièces justificatives peuvent être demandées pour valider les renseignements présentés dans les déclarations.